

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2021

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-15
Annexe - Produits et charges Fiducie	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES tire des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons, de l'excédent des charges sur les produits et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2021, de l'actif au 31 mars 2021 et de l'actif net au 31 mars 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 2 juin 2021

¹Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n^oA129449

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions et services rendus	111 068	462 227
Subventions (note 8)	850 647	1 009 082
Dons	9 393	12 600
Intérêts	1 127	2 478
Frais de service	1 599	9 424
Autres revenus	13 050	-
	<u>986 884</u>	<u>1 495 811</u>
Produits - Fiducie (annexe)	-	30 000
	<u>986 884</u>	<u>1 525 811</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	794 430	1 134 975
Escomptes accordés	87	7 689
Allocations	11 444	20 402
Formation - Perfectionnement	1 259	1 623
Frais de transport	110	11 600
Frais de déplacement	2 998	3 968
Frais de sortie	1 620	23 999
Communications	29 926	36 160
Honoraires professionnels	17 673	44 567
Publicité	-	6 079
Photocopieur	1 996	2 028
Entretien de l'immeuble	12 850	6 951
Taxes et permis	3 618	3 951
Assurances	4 720	4 621
Nourriture	2 786	14 573
Fournitures diverses	12 535	35 463
Frais de poste	71	349
Frais transactionnels	38 052	35 202
Intérêts et frais de banque	1 350	1 558
Dépenses diverses	13 515	21 415
Amortissement des immobilisations	4 968	1 947
	<u>956 008</u>	<u>1 419 120</u>
Charges - Fiducie (annexe)	-	29 855
	<u>956 008</u>	<u>1 448 975</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>30 876</u>	<u>76 836</u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021		2020
	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	7 551	267 106	274 657
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 968) ⁽¹⁾	35 844	30 876
Acquisition d'immobilisations	5 525	(5 525)	-
SOLDE À LA FIN	8 108	297 425	305 533

⁽¹⁾ Correspond à l'amortissement des immobilisations

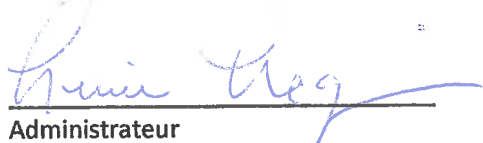
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

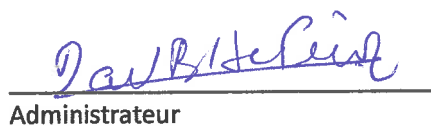
BILAN

AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	355 026	171 109
Créances (note 4)	28 410	177 679
	<u>383 436</u>	<u>348 788</u>
 PLACEMENTS (note 3)	 100 000	 100 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	8 108	7 551
	<u>491 544</u>	<u>456 339</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	55 445	120 295
Produits perçus d'avance	-	50 631
Apports reportés (note 7)	130 566	10 756
	<u>186 011</u>	<u>181 682</u>
 ACTIF NET		
 INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	 8 108 297 425	 7 551 267 106
	<u>305 533</u>	<u>274 657</u>
	<u>491 544</u>	<u>456 339</u>

APPROUVÉ


Administrateur


Administrateur

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	30 876	76 836
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	4 968	1 947
	35 844	78 783
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	149 269	(60 700)
Frais payés d'avance	-	-
Créditeurs	(64 850)	(7 910)
Apports et produits reportés	119 810	(24 231)
Produits perçus d'avance	(50 631)	(4 734)
	153 598	(97 575)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	189 442	(18 792)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 525)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 525)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	183 917	(18 792)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	171 109	189 901
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	355 026	171 109

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une entreprise sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs principaux sont :

favoriser l'amélioration de la qualité de vie de la population du quartier Côte-des-Neiges;

promouvoir l'organisation d'activités communautaires et de loisirs auprès de la population ainsi que des institutions publiques et privées;

combattre l'isolement, favoriser l'autonomie et la prise en charge individuelle et collective par le biais d'activités communautaires, de loisirs et d'activités sportives;

favoriser et promouvoir l'intégration de la population multi-ethnique à la vie québécoise;

rendre les activités communautaires, de loisirs et les activités sportives accessibles à l'ensemble de la population du quartier Côte-des-Neiges.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Inscriptions et services rendus

Les produits d'inscription et services rendus sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les années indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Années</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	5 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

3-PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
Épargne à terme, taux de 1 % échéant le 13 septembre 2022	100 000	100 000
	100 000	100 000

4- CRÉANCES

	2021	2020
	\$	\$
Subventions à recevoir	10 000	164 840
Créances	-	5 305
Taxes à la consommation	18 410	7 234
Autres	-	300
	28 410	177 679
	28 410	177 679

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobiliers de bureau	153 976	149 354	4 622	7 314
Équipement informatique	62 443	58 957	3 486	237
	216 419	208 311	8 108	7 551
	216 419	208 311	8 108	7 551

6- CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	8 690	34 925
Sommes à remettre à l'État	-	20 707
Salaires et vacances courus	46 755	64 663
	55 445	120 295
	55 445	120 295

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2020	Encais- sement	Constaté à titre de produits ou remboursé	Solde 31 mars 2021
	\$	\$	\$	\$
Ville de Montréal	10 756	-	10 756	-
Ville de Montréal - PIMJ	-	9 669		9 669
Provincial - MELS: PAFCCCL	-	188 791	117 994	70 797
Ville de Montréal - Camp de jour / PALIM	-	96 023	90 846	5 177
CIUSSS - DRSP : SIPPE	-	15 314	6 737	8 577
CIUSSS - DRSP : Répit	-	14 190	13 953	237
CIUSSS - DRSP : Activités parascolaires	-	33 103	11 829	21 274
Provincial - Ministère de la Famille	-	30 027	15 192	14 835
	<u>10 756</u>	<u>387 117</u>	<u>267 307</u>	<u>130 566</u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

8- SUBVENTIONS	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Ministère du Loisir et du Sport	117 994	117 992
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (programme PILI)	31 650	24 538
Ministère de la Famille	15 192	24 908
Emploi-Québec (non reçue)	(7 012)	7 012
Placement carrière été	-	55 255
Ville de Montréal (remboursée)	(848)	344 223
Ville de Montréal - Entretien	91 933	109 245
Ville de Montréal - Gestion d'un centre communautaire	106 788	-
Ville de Montréal - Animation de loisir	118 475	-
Ville de Montréal - Camp de jour / PALIM	90 846	-
Ville de Montréal - PIMJ (remboursée)	(4 543)	-
Ville de Montréal - MTESS (non reçue)	(4 147)	-
Centraide	261 800	232 500
CIUSSS - DRSP - SIPPE	6 737	
Commission scolaire de Montréal	13 953	4 535
Conseil des Églises	-	3 500
CSSS de la Montagne	11 829	70 651
FQCCL	-	5 200
Autres organismes	-	9 522
	<u>850 647</u>	<u>1 009 081</u>

9- ÉVENTUALITÉS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du rapport, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19. La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit principalement sur les créances. L'organisme évalue de façon continue les créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses créiteurs.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES
ANNEXE - PRODUITS ET CHARGES FIDUCIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

ANNEXE A- PROJET FIDUCIE

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions	-	30 000
	<u>-</u>	<u>30 000</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	-	15 562
Allocations	-	5 880
Formation - Perfectionnement	-	3 401
Frais de transport	-	369
Communications	-	261
Honoraires professionnels	-	1 667
Nourriture	-	945
Fournitures diverses	-	1 384
Dépenses diverses	-	386
	<u>-</u>	<u>29 855</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>145</u>